

Toulouse, le 18 juin 2026

---

**Arrêté n° A15 – 2026**

**Portant délégation de fonction à Madame Sabine GEIL-GOMEZ**

---

**Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les statuts de Réseau31 ;

**Arrête**

**Article 1 :** délégation de fonction est donnée à Madame Sabine GEIL-GOMEZ, première Vice-Présidente de Réseau31, à effet d'exercer toutes attributions :

- relatives à l'organisation du Conseil Syndical et du Bureau Syndical,
- relevant des ressources humaines et des relations sociales,
- relevant du périmètre géographique de la commission territoriale Tarn et Girou lorsque la délégation matérielle consentie aux autres Vice-Présidents n'est pas exercée en raison de leur absence ou de leur empêchement, dans les domaines suivants : Finances, Achats et énergie, Relations usagers, Qualité et protection de la ressource, Eau potable, Assainissement collectif, Eau brute, Milieux aquatiques, Assainissement non collectif, Eaux pluviales et de ruissellement, Prospective, Démarche qualité, Numérique, Stratégie patrimoniale, Communication et relations institutionnelles, Coopération décentralisée ;

**Article 2 :** pour les attributions ci-dessus et en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sabine GEIL-GOMEZ, délégation est donnée à Madame Claire VOUGNY, deuxième Vice-Présidente de Réseau31.

**Sébastien VINCINI**

Président

